Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 031-213101876-20261012-2026_116-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

- COMMUNE de FONSORBES -

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret
Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Mathieu LAFOUX, Maire.

Présents :
Jean-Marc ALAZET, Élodie AMARDEIL, Jean-Luc ARNAUD, Valérie BACCOU, Vincent BATAILLE, Gautier BONJEAN, Françoise BOYER, Régine CABROL, Julia DAGOREAU, Pascal DARAM, Franck DAVID, Céline DUPRAT, Aurélien DUPUY, Patricia ECHE, Frédéric FABRE, Aurélie JULLIEN, Christine LACOSTE, Mathieu LAFOUX, Frédéric LEGRAND, Johanne PAUSÉ, Christel PIGASSE, Robert POGODA, Anne-Marie QUARRATO, Thomas QUÉMARD DUFFORT, Mélissa RIMPER, Kévin ROSIQUE, Christian SERRANI, Aurélie SÉTIAO, Michaël THIRIOUX et Frédéric TOURNAN

Séance du
12 octobre 2026
Acte n° **2026-116**

Absent(s) représenté(s) :
Fiona BATAILLE a donné procuration à Robert POGODA
Yves CAMPMAS a donné procuration à Pascal DARAM
Philippe SÉVERAC a donné procuration à Christine LACOSTE

Absent(s) : /

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	**33**
présents :	30
procurations :	3
absents :	0
votants :	33

Secrétaire de séance : Valérie BACCOU

Date de la convocation :
6 octobre 2026

Thème : 7.10 - DIVERS

Objet : Reversement des recettes du concert "la Musique des Parachutistes" à une association

Mme Françoise BOYER, Adjointe déléguée aux secteurs "Associations - Infrastructures Associatives", expose au Conseil Municipal que le concert "la Musique des Parachutistes", programmé le vendredi 25 septembre 2026 à la salle du Trépadé, est un évènement à vocation caritative, au profit des blessés de l'armée de terre.

Lors du Conseil Municipal du lundi 31 août 2026, l'acte n° 2026-110 a enregistré la proposition faite au Conseil Municipal de reverser les recettes de ce concert aux trois associations suivantes :

- association "Ailes Brisées" : 20 % des recettes
- association "Terre Fraternité" : 40 % des recettes
- association "Entraide Parachutiste" : 40 % des recettes

Cependant, à la demande de la Délégation Militaire Départementale 31, Mme Françoise BOYER propose au Conseil Municipal de reverser l'ensemble des recettes de ce concert à l'association "Entraide Parachutiste", association locale œuvrant pour les blessés de la communauté parachutiste.

En conséquence, M. Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ce reversement des recettes.

Entendu l'exposé du Rapporteur, et après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 031-213101876-20261012-2026_116-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 octobre 2026 – acte n° 2026-116 – page 2/3
Thème	7.10 - DIVERS
Objet	Reversement des recettes du concert "la Musique des Parachutistes" à une association

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

VOTE

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0
Ne participent pas au vote : 0

ARTICLE 1 : approuve de reverser les recettes du concert "la Musique des Parachutistes" à l'association "Entraide Parachutiste".

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune.

ARTICLE 4 : dit que la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal lors de la séance du 12 octobre 2026 sera affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site Internet de la commune dans un délai d'une semaine.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au représentant de l'État dans le département.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Maire de Fonsorbes.
La présente délibération peut également faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, en cas de d'exercice d'un recours administratif, à compter de la réponse de l'administration. Ce recours peut être effectué par le téléservice *Télérecours Citoyens* : www.telerecours.fr.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 031-213101876-20261012-2026_116-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 octobre 2026 – acte n° 2026-116 – page 3/3
Thème	7.10 - DIVERS
Objet	**Reversement des recettes du concert "la Musique des Parachutistes" à une association**

Le Maire
Mathieu LAFOUX

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne)

La Secrétaire de Séance
Valérie BACCOU

Liste des délibérations examinées lors de la séance du 12 octobre affichée à la Mairie le : 16 OCT. 2026

et mise en ligne sur le site Internet de la commune le : 16 OCT. 2026

Délibération mise en ligne sur le site Internet de la commune le : 16 OCT. 2026